

LA SIPO-SD EN BELGIQUE

Une police faible ?

Benoît Majerus

Presses de Sciences Po | *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*

2013/3 - N° 119

pages 43 à 54

ISSN 0294-1759

Article disponible en ligne à l'adresse:

<http://www.cairn.info/revue-vingtieme-siecle-revue-d-histoire-2013-3-page-43.htm>

Pour citer cet article :

Majerus Benoît, « La Sipo-SD en Belgique » Une police faible ?,
Vingtième Siècle. Revue d'histoire, 2013/3 N° 119, p. 43-54.

Distribution électronique Cairn.info pour Presses de Sciences Po.

© Presses de Sciences Po. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

La Sipo-SD en Belgique

Une police faible ?

Benoît Majerus

La Sipo-SD en Belgique occupée fut-elle une « police faible » pour reprendre de manière analogique l'expression provocante qu'avait proposée en son temps l'historien Hans Mommsen à propos de Hitler, « dictateur faible », lors de la querelle entre intentionnalistes et fonctionnalistes ? C'est à cette question à rebours des représentations habituelles de la « Gestapo » que s'attelle Benoît Majerus en étudiant son personnel, ses prérogatives et ses relations de coopération (plus que de concurrence) avec les autres appareils répressifs présents en Belgique, principalement l'administration militaire allemande et les polices belges.

La Sipo-SD (Sicherheitspolizei-Sicherheitsdienst, police de sûreté et service de sûreté), communément appelé du nom de l'une de ses sections, la « Gestapo » (Gestapolizei), devient pendant la guerre un synonyme de la terreur nationale-socialiste dans les territoires occupés. Après 1945, cette image se maintient et se renforce même : en Europe de l'Ouest, toute la répression allemande est encore souvent aujourd'hui attribuée à cette organisation jugée omniprésente et toute-puissante. Dans le langage cinématographique et littéraire, l'homme en manteau de cuir noir devient un signifiant du régime d'occupation.

Dans le film *Casablanca* (1942) de Michael Curtiz, la Gestapo arrive même avant la Wehrmacht à Paris pour y semer la terreur. Pendant longtemps, la vulgate historiographique ne présente guère une image différente. En 1962, Jacques Delarue écrit : « Jamais, dans aucun pays et à aucune époque, une organisation n'atteignit cette complexité, ne détint un tel pouvoir, ne parvint à un tel point de "perfection" dans l'efficacité et dans l'horreur¹. » Au cours de l'après-guerre, ce mythe de la toute-puissance de la Sipo-SD remplit plusieurs fonctions : magnifier l'importance de son ennemi permet aux mouvements de résistance de souligner leur propre héroïsme dans un apparent combat entre David (les résistants) et Goliath (la Sipo-SD). En même temps, cette image dédouane la population majoritairement passive, passivité qui serait due à la terreur instaurée par la Gestapo. Finalement, le régime d'occupation en général et la Sipo-SD en particulier sont présentés comme coupés des sociétés occupées, sans tenir compte du phénomène de la dénonciation et de la collaboration. Cette interprétation semble si évidente que la police du Troisième Reich resta longtemps l'enfant négligé de l'historiographie du nazisme. Dans les nombreux ouvrages publiés sur la Résistance, que ce soit par des

(1) Jacques Delarue, *Histoire de la Gestapo*, Paris, Fayard, 1962.

témoins-acteurs ou par des historiens plus avertis, la Sipo-SD est une figure récurrente, mais jamais l'objet d'une étude propre.

À côté de ces premiers axes mémoriel et historiographique valables pour toute l'Europe occidentale occupée s'ajoute une particularité historiographique belge : la thèse d'une opposition fondamentale entre la *Militärverwaltung* (MV), l'administration militaire allemande, et la Sipo-SD, deux blocs apparemment homogènes¹. Cette image a été largement construite pendant les procès d'après-guerre contre le commandant militaire pour la Belgique et le Nord de la France (*Militärbefehlshaber für Belgien und Nordfrankreich*), Alexander von Falkenhausen, et son adjoint administratif, Eggert Reeder. Les deux se présentent comme des figures d'un régime d'occupation « traditionnel » ayant empêché Heinrich Himmler d'instaurer un régime de terreur en Belgique. Cette vision d'une administration militaire propre² a été largement reprise par l'historiographie belge³.

Or, depuis une quinzaine d'années, l'historiographie de la Sipo-SD a connu une révolution copernicienne : la police politique y est décrite comme une police à personnel réduit et peu puissante, la société allemande s'autocontrôlant dans une large mesure elle-même⁴. En

paraphrasant un bon mot de Hans Mommsen sur Hitler, « dictateur faible » (*schwacher Diktator*)⁵, on pourrait parler d'une police faible. Ce renouvellement en Allemagne a également contribué à une relecture du rôle de cette police dans les territoires occupés en Europe de l'Ouest⁶.

L'organisation

Le 27 juillet 1940, un département de la Sipo-SD est créé à Bruxelles. À sa tête se trouve Karl Hasselbacher, un ancien dirigeant de la Stapo (Staatspolizei, la police d'État) de Düsseldorf, la même région dont vient Eggert Reeder. Ce département est formellement attaché à la direction administrative ; Reeder non seulement a réussi à éviter l'installation d'un service policier complètement autonome, mais il renforce aussi sa position dans ce domaine par rapport au commandement militaire (*Kommandostab*) qui, jusqu'à ce moment, dispose seul d'organes de police en Belgique. Finalement, un certain lien hiérarchique semble avoir été également maintenu avec la *Stapolizeistelle* de Düsseldorf, dont sont issus un certain nombre de policiers et d'employés administratifs transférés vers la Belgique.

Weltkrieg : « Heimatfront » und besetztes Europa, Darmstadt, Primus, 2000.

(5) Hans Mommsen, *Beamtenum im Dritten Reich*, Stuttgart, DVA, 1966, p. 98.

(6) Pour la Belgique, voir Robby Van Eetvelde, « De Sicherheitspolizei und Sicherheitsdienst (Sipo-SD) Aussendienststelle Antwerpen : het politieel repertoire van een lokale Duitse politiedienst in bezet België », *Cahiers d'histoire du temps présent*, 19, 2008, p. 135-179. Pour la France, voir Bernd Kasten, « Zwischen Pragmatismus und exzessiver Gewalt : die Gestapo in Frankreich, 1940-1944 », in Gerhard Paul et Klaus-Michael Mallmann (dir.), *Die Gestapo im Zweiten Weltkrieg*, op. cit., p. 362-382. Pour les Pays-Bas, voir « Marnix Croes, Sicherheitspolizei en Sicherheitsdienst in Nederland : Straf georganiseerd of een gedecentraliseerd apparaat ? », in Henk Flap et Wil Art (dir.), *De organisatie van de bezetting*, Amsterdam, Amsterdam University Press, 1997, p. 139-155. Pour le Luxembourg, voir Nguyen Ha, « La Gestapo au Luxembourg : une police secrète surpuissante, omniprésente et omnisciente ? », mémoire de licence, Université libre de Bruxelles, 2003.

(1) Une discussion similaire se déroule en France. Voir Gaël Eismann, *Hôtel Majestic : ordre et sécurité en France occupée, 1940-1944*, Paris, Tallandier, 2010.

(2) L'un des panneaux de la première exposition itinérante sur la Wehrmacht (*Wehrmachtsausstellung, 1995-1999*) est intitulé « Saubere Wehrmacht : ein ganz normaler Krieg » (Wehrmacht propre : une guerre ordinaire). Cette exposition déconstruit l'idée d'une armée allemande ayant mené une guerre « classique » entre 1941 et 1945. Voir Jan Reemtsma (dir.), *Verbrechen der Wehrmacht : Dimensionen des Vernichtungskrieges, 1941-1944*, Hambourg, Hamburger Edition, 2002.

(3) Voir entre autres la série d'articles influents d'Albert De Jonghe intitulée « La lutte Himmler-Reeder pour la nomination d'un HSSPF à Bruxelles », *Cahiers d'histoire de la Seconde Guerre mondiale*, 3-8, 1974-1984.

(4) Gerhard Paul et Klaus-Michael Mallmann (dir.), *Die Gestapo : Mythos und Realität*, Darmstadt, Wissenschaftliche Buchgesellschaft, 1995, 2003 ; id. (dir.), *Die Gestapo im Zweiten*

La structure de la Sipo-SD est très proche de celle du Reichssicherheitshauptamt (RSHA) à Berlin. En théorie, l'organisation semble surveiller la société belge jusque dans ses moindres détails. En effet, en 1943, elle ne compte pas moins de cent quarante-trois sections et sous-sections, mais ce foisonnement théorique ne correspond pas à des effectifs pléthoriques. Seules quelques sous-sections se distinguent par un nombre conséquent de collaborateurs. La section IV, la Gestapo est la plus importante : elle s'occupe de la lutte contre les communistes, les juifs, les mouvements de résistance et surveille également les étrangers. C'est la seule qui agit comme organe exécutif. La section III est la deuxième section majeure : elle est le centre de renseignement de la Sipo-SD. La rédaction des rapports de Belgique et du Nord de la France (*Meldungen aus Belgien und Nordfrankreich*) tombe sous sa responsabilité. Ces rapports bimensuels comprennent une cinquantaine de pages dans lesquelles est décrite de manière détaillée la situation en Belgique (opinion publique, développement des partis collaborationnistes, position de l'Église, vie culturelle, etc.). En filigrane se dégagent ses centres d'intérêt et son activité répressive¹. Ce groupe poursuit une politique indépendante, parfois même en opposition avec ses supérieurs immédiats. Il entretient une correspondance directe avec Berlin. Ses dirigeants respectifs livrent directement des rapports à Ohlendorf, chef du SD-Inland au RSHA, qui les transmet à Himmler, Borman et Goebbels. Ils n'hésitent pas non plus à tisser leurs propres contacts dans le monde de la collaboration belge, contrecarrant parfois directement la politique poursuivie par la *Militärverwaltung*. Ces tensions datent encore

de l'avant-guerre : le SD en tant qu'unité des SS n'a guère apprécié l'intégration de la Sipo à l'intérieur de l'Ordre noir, intégration jugée contraire à son esprit élitaire. Ce conflit marque l'institution aussi bien en Allemagne que dans les pays occupés : la Sipo-SD ne forme pas un bloc homogène. Comme dans d'autres pays occupés, celle-ci, en Belgique, tend à devenir ce creuset policier entre police politique, SD et police criminelle dont Himmler rêve également pour l'Allemagne². La dernière section, la Kripo (*Kriminalpolizei*, la police criminelle), dispose d'effectifs un peu plus conséquents, notamment la sous-division responsable de la lutte contre le marché noir.

La Sipo-SD belge dispose de bureaux extérieurs à Anvers, Charleroi, Gand, Lille et Liège, ce dernier ayant encore deux antennes à Arlon et à Dinant. À côté de ce dispositif déjà fortement diversifié, des unités spécifiques venant directement de Berlin travaillent parfois sur le sol belge, l'exemple le plus connu étant celui du Groupe spécial Orchestre rouge (*Sonderkommission Rote Kapelle*), qui mène des enquêtes en Belgique et en France. Ces unités ne respectent pas les règles en vigueur en Belgique occupée, mais agissent comme si elles étaient sur le territoire allemand, notamment en recourant à l'arrestation de protection (*Schutzhaft*).

Trois personnes vont diriger le département bruxellois (*Dienststelle Brüssel*). La mort rapide de Hasselbacher, le premier chef de la Sipo-SD en Belgique, en septembre 1940, empêche celui-ci d'imprimer sa marque. Il est remplacé par Karl Constantin Canaris, neveu du chef de l'Abwehr Wilhelm Canaris, mais surtout élève de Werner Best, officier dans l'administration militaire en France. Son homologue parisien, Karl Knochen, fait partie du

(1) Seuls quelques-uns de ces rapports ont été conservés (essentiellement pour les années 1943 et 1944). Ils peuvent être consultés au Centre d'études et de documentation Guerre et sociétés contemporaines (CEGES) à Bruxelles.

(2) Robert Bohn, « "Ein solches Spiel kennt keine Regeln" : Gestapo und Bevölkerung in Norwegen und Dänemark », in Gerhard Paul et Klaus-Michael Mallmann (dir.), *Die Gestapo : Mythos und Realität*, op. cit., p. 465.

	Kriminalpolizei	Sicherheitsdienst	Staatspolizei
En Belgique (1940-1944) n = 83	25 %	24 %	51 %
RSHA (1 ^{er} janvier 1944) n = 50 648	62 %	25 %	13 %

1. Institutions d'origine¹.

même réseau qui s'est établi à l'intérieur du SD à partir de 1936. Canaris appartient à la génération de jeunes juristes passés dans un RSHA dont la rationalité technocratique n'exclut pas une vision *völkisch* de la société². Avant la guerre, il a travaillé entre autres à la police d'État à Cologne et à Coblenz, terreau dont proviennent une grande partie des dirigeants allemands de l'administration militaire en Belgique. Il est fort probable que Canaris connaît au moins de nom sinon personnellement, des gens comme Eggert Reeder ou Franz Thedieck, tous deux hauts fonctionnaires en Rhénanie dans les années 1930 et qui appartiennent pendant la guerre à l'élite administrative de la *Militärverwaltung*. Canaris est remplacé en octobre 1941 par Ernst Ehlers, sa politique étant jugée trop docile face à Eggert Reeder. En 1944, Ehlers est révoqué pour la même raison. Karl Constantin Canaris revient en février 1944 à Bruxelles sans que l'on sache clairement pourquoi.

Les effectifs de la Sipo-SD sont mal connus. En 1940, il compte cent vingt agents ; trois ans plus tard, ce chiffre a été multiplié par quatre

pour atteindre cinq cents personnes. La croissance est donc importante, mais le chiffre reste dérisoire face à une population de douze millions d'habitants (huit millions pour la Belgique et quatre millions pour le Nord de la France).

Comme pour la direction administrative (*Verwaltungsstab*) de la *Militärverwaltung*, où un nombre important de fonctionnaires proviennent des régions frontalières, la Sipo-SD comprend 50 % de collaborateurs issus de l'actuelle Rhénanie. Pour un certain nombre d'agents, la Belgique n'est probablement plus un pays inconnu. Cela est d'autant plus vraisemblable que dans les années 1930, les services de police allemande de ces régions frontalières s'intéressent particulièrement à la Belgique, qui héberge de nombreux réfugiés communistes et juifs³.

La différence la plus importante par rapport au RSHA est la composition « professionnelle » de la Sipo-SD en Belgique (voir document 1). Le poids relatif de la Kripo et de la Stapo est presque inversé. Cette composition donne un aperçu de la pratique de la Sipo-SD. Le corps avec une connotation politique plus prononcée est surreprésenté en Belgique. Même si depuis les travaux de Patrick Wagner, il ne fait plus aucun doute que la Kripo participe à sa manière à la construction d'une société national-socialiste, son rôle en Belgique est moindre, parce que les deux principales préoccupations de la Sipo-SD, la persécution des juifs et la répression des mouvements

(1) Les chiffres belges proviennent de la banque de données de l'auteur et les chiffres de la RSHA de la source suivante : Elisabeth Kohlhaas, « Die Mitarbeiter der regionalen Staatspolizeistellen. Quantitative und qualitative Befunde zur Personalausstattung der Gestapo », in Klaus Michael Mallmann et Gerhard Paul, *Die Gestapo Mythos und Realität*, préf. de Peter Steinbach, Darmstadt, Wissenschaftliche Buchgesellschaft, 1995, p. 219-235, p. 221.

(2) Ulrich Herbert, *Best : biographische Studien über Radikalismus, Weltanschauung und Vernunft, 1903-1989*, Bonn, Dietz, 1996, trad. fr., *id.*, *Werner Best : un nazi de l'ombre*, trad. de l'all. par Dominique Viollet, Paris, Tallandier, 2010 ; Christian Ingrao, *Croire et détruire : les intellectuels dans la machine de guerre SS*, Paris, Fayard, 2010.

(3) Aux Pays-Bas, le recrutement se fait surtout dans les régions frontalières. Voir Guus Meershoek, *Dienaren van het gezag : de Amsterdamse politie tijdens de bezetting*, Amsterdam, Van Gennep, 1999, p. 127.

de résistance, n'entrent pas dans son domaine de compétences¹.

Un acteur parmi d'autres dans la répression

La Sipo-SD est une institution qui, de prime abord, n'a pas sa place en Belgique. En imposant une administration militaire pour gérer le pays, la Wehrmacht espère éviter l'arrivée d'organisations indépendantes de son commandement. Elle amène dans son sillage ses propres organes policiers : la Feldgendarmerie (Fgd), la police militaire², et la Geheime Feldpolizei (GFP), la police militaire secrète³. Sous-organisation habituelle d'une armée, la Feldgendarmerie est en premier lieu une police militaire. Elle doit assurer la discipline et l'ordre au sein des unités. Dans un premier temps limitée à un service d'ordre interne, la Fgd devient au fil des ans un élément central dans l'appareil d'occupation. Elle verbalise toute sorte d'infractions aux règlements de police, assure l'ordre lors de manifestations, canalise le trafic et réprime le marché noir. En général, elle s'abstient de toute activité d'enquête. Comme c'est la seule institution bénéficiant d'effectifs plus conséquents (mille sept cents hommes pour la Belgique et le Nord de la France), la Fgd est impliquée dans des actions policières plus importantes comme les rafles de juifs ou la lutte contre les réfractaires au travail obligatoire.

Comme la Feldgendarmerie, la Geheime Feldpolizei est une sous-organisation de la Wehrmacht, dont le but initial est le contre-

espionnage. En tant que police d'occupation, sa tâche est double. Elle s'occupe des crimes capitaux qui sont commis par des membres de l'armée ou contre l'armée allemande au sens large (*abwehrpolizeilich*). Deuxièmement, tous les actes dirigés contre le Reich relèvent aussi de ses prérogatives dans un premier temps (*sicherheitspolizeilich*). Après l'installation officielle de la Sipo-SD, elle va davantage se consacrer à la première des deux tâches. Elle sert également de police exécutive pour la justice allemande ; c'est la Geheime Feldpolizei qui intervient lors des arrestations consécutives au décret *Nuit et Brouillard* du 7 décembre 1941. Ses effectifs sont limités à cinq cents hommes. La Sipo-SD est donc loin d'être le seul acteur policier du côté allemand.

Contrairement à ce que l'historiographie belge affirme le plus souvent, elle n'est pas en opposition systématique avec les organes policiers de la Militärverwaltung. Les deux institutions seraient intrinsèquement opposées. Cette vision des choses est fortement marquée par les procès d'après-guerre. Certes des conflits temporaires existent mais, d'une manière générale, MV et Sipo-SD sont plutôt engagés dans une coopération fructueuse. Peu de désaccords durables existent entre Karl Constantin Canaris et Ernst Ehlers, les deux chefs de la Sipo-SD, et Eggert Reeder, le chef de la Militärverwaltung. Les études locales qui existent sur Liège⁴, Anvers⁵ et Gand soulignent tous la bonne coopération entre les sections locales de la Sipo-SD et les *Oberfeld-kommandanturen*. Des membres de la Feldgendarmerie et des *Landeschutzbataillone* sont parfois temporairement détachés à la police politique. Toutefois, entre la Geheime Feldpolizei et la Sipo-SD, une certaine tension peut être décelée à plusieurs

(1) Patrick Wagner, *Hitlers Kriminalisten*, Munich, Beck, 2002.

(2) Éric Paquot, « Police allemande ! La mise en place », *Jours de guerre*, 5, 1991, p. 103-117, p. 107.

(3) Jean-Léon Charles et Philippe Dasnoy, *Les Dossiers secrets de la police allemande en Belgique*, t. II : *La Geheime Feldpolizei en Belgique et dans le Nord de la France*, Bruxelles, Éd. Arts et Voyages, 1972 ; Paul B. Brown, « The Senior Leadership Cadre of the Geheime Feldpolizei, 1939-1945 », *Holocaust and Genocide Studies*, 17 (2), 2003, p. 278-304.

(4) Eddy De Bruyne, *La Sipo-SD à Liège, 1940-1944 : composantes et lignes de force*, Housse, Eddy De Bruyne, 1998.

(5) Robby Van Eetvelde, *op. cit.*

reprises. Elle est liée au fait que les deux institutions s'occupent parfois des mêmes affaires et que leurs compétences respectives ne sont pas clairement définies. Cependant, comme Winne Gobyn l'a montré dans son étude locale sur Gand, cette concurrence institutionnelle n'empêche pas les deux organisations de s'échanger des informations et de mener des actions en commun¹. Cette hypothèse est également confortée par les quelques rapports de la Sipo-SD qui ont été conservés. Ceux-ci soulignent à plusieurs reprises la bonne collaboration entre les deux corps de police.

Plutôt que de supposer un conflit permanent entre Sipo-SD et MV, il faudrait parler d'une répartition des tâches qui se traduit dans la pratique quotidienne par une coopération étroite, d'ailleurs dans l'intérêt des deux institutions. Indéniablement, dans la pratique quotidienne, la relation entre les deux organes est parfois marquée par un double travail et un manque de coordination mais, vu leurs faibles effectifs, les différentes polices allemandes sont obligées de coopérer.

Arrêter, emprisonner, interroger

À partir de 1940, la Sipo-SD connaît progressivement une extension de ses compétences. En effet, dans un premier temps, elle agit seulement comme le complément politique de la Geheime Feldpolizei et ne peut pas procéder elle-même à des arrestations. Sa mission se limite à « repérer et surveiller les menées diri-

gées contre le Reich ». Le 4 février 1941, la Sipo-SD obtient son propre pouvoir exécutif et ne doit plus passer par la Geheime Feldpolizei. L'arrestation de sécurité (*Sicherheitshaft*) est l'outil « inventé » pour dépasser le système classique de la justice militaire, jugé trop rigide et trop normatif. Cette mesure sera surtout utilisée par la Sipo-SD, même si théoriquement elle est également à la disposition du chef de la Militärverwaltung. Les personnes peuvent être arrêtées sans l'autorisation de la justice, mais non être emprisonnées plus d'un mois sans confirmation par la Gruppe Polizei, littéralement le Groupe Police, qui dépend de la Militärverwaltung. Celle-ci garde donc théoriquement un moyen de contrôle ; ces avis d'arrestation de la Sipo-SD sont centralisés dans le bureau central d'enregistrement qui fait partie de la Gruppe Polizei. Mais l'application de cette procédure n'est guère satisfaisante. La Sipo-SD ne tient pas compte de cette réglementation et agit d'une manière autonome. En avril 1944, elle se libère de cette contrainte grâce à l'introduction de l'arrestation de protection, qui soustrait le prisonnier à tout contrôle extérieur et le confine dans un espace a-juridique. En le transférant en Allemagne sur ordre du RSHA, la Sipo-SD l'enlève complètement à l'emprise de la Militärverwaltung.

Ces garde-fous normatifs sont de toute manière peu efficaces, étant donné que la Sipo-SD dispose, à côté de deux camps policiers (Huy et Louvain), de son propre centre d'internement, Breendonk, officiellement appelé « camp de transit » (*Auffanglager*). En novembre 1940, le nombre de prisonniers est de soixante, chiffre qui reste constant jusqu'à l'été 1941. La situation change avec l'invasion de l'Union soviétique par l'armée allemande. Le 22 juin 1941 ont lieu des rafles de personnes soupçonnées d'être communistes ou sympathisantes. À la même période, la Militärverwaltung y envoie les premiers otages

(1) Winne Gobyn, « De Sicherheitspolizei und Sicherheitsdienst : een casestudie van de Gentse Aussenstelle (1940-1945) », mémoire de licence, Gand, Rijksuniversiteit, 2002, p. 74-75. Par exemple : « *in Löwen konnte in Zusammenarbeit mit der GFP, eine Gruppe der "Weissen Brigade" in Stärke von 26 Personen, darunter 3 höhere Offiziere der früheren belgischen Armee, festgenommen worden* (en coopération avec la GFP, on a pu arrêter à Louvain un groupe de la "brigade blanche" fort de vingt-six personnes dont trois officiers supérieurs de l'ancienne armée belge) » (CEGES, *Meldungen aus Belgien und Nordfrankreich*, AA553, rapport, 15 septembre 1943).

belges, et à la fin du mois de septembre 1941, plus de trois cents prisonniers sont enfermés à Breendonk. En même temps, commencent les premiers convois de prisonniers de Breendonk vers les camps de concentration allemands. Le nombre de prisonniers varie au cours des années suivantes. Excepté en mai 1944, mois au cours duquel six cents individus sont enfermés à Breendonk, il n'y a jamais plus de cinq cents détenus en même temps. Au total, sous l'Occupation, trois mille cinq cents prisonniers transitent par le fort. Pendant les deux premières années, les juifs constituent l'essentiel de la population internée. À la fin de l'été 1942, la plupart des Juifs sont transportés de Breendonk vers un nouveau camp de travail pour juifs, à Malines, avant d'être déportés vers Auschwitz¹. La sous-nutrition, les peines disciplinaires et les travaux forcés sont communs à tous les prisonniers. S'y ajoutent des mauvais traitements et des assassinats cruels.

L'interrogatoire renforcé (*verschärfte Vernehmung*) est introduit en Belgique au cours de l'année 1941. Dans des cas déterminés, l'instructeur peut demander une autorisation pour cette forme d'interrogatoire. Celle-ci ne peut être accordée que par le chef de la Sipo-SD. En principe, cette mesure est seulement applicable lorsque l'instruction a déjà établi que le prévenu est à même de fournir des renseignements au sujet d'actions hostiles contre l'État ou le Reich. Il est également interdit d'user de celle-ci pour obtenir des aveux relatifs à la culpabilité de l'inculpé. L'interrogatoire renforcé implique aussi un régime plus sévère : couche dure, cachot sans lumière, un seul repas par jour (pain et eau), des exercices physiques pénibles et l'application de coups de bâton (vingt coups sans la présence d'un

médecin), etc.². La vision réglementée qui se dégage de ces sources ne doit pas cacher une réalité beaucoup moins normative. La violence policière vis-à-vis du détenu s'exerce également sans les autorisations nécessaires. Si de telles pratiques de violence ne sont pas officiellement encouragées par la hiérarchie, elles ne sont pas non plus réprimées. Lorsqu'un membre de la section propose de faire une enquête à la suite des brutalités commises par des membres de la Sipo-SD dans la région de Liège, Franz Straub, son chef direct, lui répond que « le but justifiait les moyens à employer au cours des enquêtes³ ». Aux coups de bâton s'ajoutent d'autres méthodes, telles que les brûlures par cigarettes et les bains forcés. À Breendonk, un lieu spécifique est mis en place pour ces interrogatoires. Il s'agit d'un bunker sans fenêtre auquel on accède par un long couloir étroit. Y sont installés une poulie pour suspendre les victimes et un dispositif électrique pour infliger des électrochocs. Une petite rigole est également aménagée dans le sol afin de nettoyer rapidement l'espace. Chaque détenu n'est pas systématiquement soumis à un interrogatoire forcé ou à des tortures. Le fait que les opposants sachent que de telles pratiques sont possibles constitue un pouvoir non négligeable pour la police allemande. La Sipo-SD recourt d'une manière ciblée à cet outil contre des opposants et plus particulièrement contre des communistes⁴. En effet, ceux-ci ne sont pas considérés comme des résistants mais comme des « terroristes », ce qui délégitime leur cause et permet de les réprimer en dehors de tout cadre réglementaire.

(2) CEGES, procès Canaris, boîte 15, exposé des faits par le parquet, non daté.

(3) CEGES, procès Canaris, boîte 45, interrogatoire du 4 octobre 1947 de Wilhelm Müller.

(4) « Cette mesure était nécessaire surtout lorsque un membre du F[ront de l'] I[ndépendance] était arrêté. » (CEGES, procès Canaris, boîte 45, interrogatoire d'Eduard Strauch du 15 juin 1948 ; boîte 15, exposé des faits par le parquet, non daté.)

(1) Markus Meckl, « Le camp de transit de Breendonk », *Bulletin trimestriel de la Fondation Auschwitz*, 86, 2005, p. 131-147.

Les victimes

Comme l'historiographie allemande l'affirme depuis une dizaine d'années, la police politique n'est pas une police omniprésente et toute-puissante¹. Son efficacité en Allemagne repose d'un côté sur un ciblage des victimes (communistes, juifs, etc.) et d'un autre côté sur les dénonciations venant de la population. Elle est donc autant une police pro-active que ré-active. Ces conclusions valent aussi pour la Belgique et le Nord de la France, plus particulièrement en ce qui concerne la persécution des juifs².

Le mélange entre police politique, police judiciaire et contre-espionnage caractérise cette institution, de même que la criminalisation de toutes les personnes devant être exclues de la *Volksgemeinschaft*. Si la Sipo-SD connaît plusieurs changements organisationnels, ses domaines d'intervention restent les mêmes pendant toute l'Occupation : la lutte contre les « ennemis d'État » (juifs, communistes, francs-maçons,

étrangers, criminels « normaux », etc.). Grâce à une quinzaine de « nouvelles » de Belgique et du Nord de la France (*Meldungen aus Belgien und Nordfrankreich*) conservées, quelques hypothèses quant aux priorités policières peuvent être formulées. En reprenant les catégories proposées par la Sipo-SD, trois groupes sont distinguables : les résistants communistes, les résistants d'autres courants idéologiques et les juifs (voir document 2).

La population juive est soumise dès 1940 à un processus d'exclusion. Insa Meinen a montré l'importance de l'armée allemande dans l'élaboration de cette politique, longtemps considérée comme dépendant uniquement de la Sipo-SD. En même temps, l'historienne allemande souligne le rôle charnière de cette police³. Si les juifs forment donc quantitativement la population de victimes la plus importante de la Sipo-SD, les résistants constituent un deuxième groupe très large. Mais contrairement à la persécution

	Activité communiste ou marxiste (<i>Betätigung im kommunistischen und marxistischen Sinne</i>)	Organisations de résistance (<i>Widerstandsorganisationen</i>)	Activités dirigées contre le Reich (<i>reichsfeindliche Betätigung</i>)	Dont juifs	Total
Janvier-mars 1943	832	628	?	?	?
Mai 1943	208	187	389	310	784
Août 1943	205	170	677	497	1 052
Mai 1944	245	260	455	362	960
Juin 1944	439	438	391	285	1 268
Juillet 1944	928	632	475	318	2 035

2. Arrestations de la Sipo-SD⁴.

(1) Outre les travaux de Klaus-Michael Mallmann cités ci-dessus, voir Robert Gellately, *Die Gestapo und die deutsche Gesellschaft : die Durchsetzung der Rassenpolitik, 1933-1945*, Paderborn, Schöningh, 1994 ; Gisela Diwald-Kerkmann, *Politische Denunziation im NS-Regime oder die kleine Macht der « Volksgenossen »*, Bonn, Dietz, 1995 ; Jan Ruckebiel, *Soziale Kontrolle im NS-Regime : Protest, Denunziation und Verfolgung. Zur Praxis alltäglicher Unterdrückung im Wechselspiel von Bevölkerung und Gestapo*, Cologne, Hundt, 2003 ; et le bilan historiographique récent d'Eric A. Johnson, « Criminal Justice, Coercion and Consent in "Totalitarian" Society : The Case of National Socialist Germany », *British Journal of Criminology*, 51 (3), 2011, p. 599-615.

(2) Robby Van Eetvelde, *op. cit.*, p. 174.

(3) Insa Meinen, *De Shoah in België*, Anvers, De Bezige Bij Antwerpen, 2011.

(4) CEGES, *Meldungen aus Belgien und Nordfrankreich*, rapports du 1^{er} mai, du 15 juin, du 15 septembre 1943, du 15 juin, 15 juillet et 15 août 1944. Nous avons repris la terminologie utilisée dans ces rapports.

antijuive, la Sipo-SD n'est pas seule responsable de la lutte contre les mouvements de résistance. La Geheime Feldpolizei et l'Abwehr s'intéressent également à ce domaine. La section IV distingue les mouvements de résistance dits « nationaux » et les « terroristes » à savoir les communistes. Dans la première catégorie, elle place les organisations patriotiques de droite qu'elle a du mal à situer dans sa conception idéologique de la société. Considérés dans un premier temps comme plutôt inoffensifs, ces mouvements commencent à attirer plus particulièrement l'attention à partir de 1943, lorsque leur implication dans des attentats apparaît évidente. Les nombres d'arrestations permettent de supposer que la persécution de la Résistance « nationale » augmente quantitativement et relativement au fil de l'Occupation. En mai 1944, la Sipo-SD arrête plus de résistants « nationaux » que de communistes.

Toute action directe (sabotage, attentats, etc.) est automatiquement attribuée aux communistes. La mise en service de la Sipo-SD dans les territoires occupés le 4 octobre 1940 prévoit qu'elle aura une tâche coordinatrice en ce qui concerne ce groupe politique. Une note dans laquelle sont définis les terrains d'intervention des différentes polices allemandes indique que « [l]a GFP remettra aux services du SD toutes les affaires relatives au repérage et à la surveillance des menées des communistes dirigées contre le Reich¹ ».

L'étude de la politique anticommuniste permet de dégager assez bien la stratégie d'expansion de la Sipo-SD. D'abord confiné dans une position d'observation, Karl Constantin Canaris réclame rapidement une extension de ses prérogatives. La collecte des données se fait dans la perspective d'une action à venir. Dans un rapport daté du 1^{er} octobre 1940, cette stratégie

est ainsi clairement formulée² : « Les activités qui se limitaient jusqu'à aujourd'hui essentiellement à l'observation seront insuffisantes dans le futur. » Les premiers mois de l'Occupation sont utilisés pour un travail de mise en fiches systématique du milieu communiste. Quelques semaines avant l'invasion de l'URSS, la Sipo-SD de Bruxelles annonce fièrement disposer d'une banque de données comprenant mille huit cents communistes dont quatre-vingt-quatre hauts fonctionnaires (*Spitzenfunktionäre*) et deux cents cinquante fonctionnaires (*Funktionäre*). Il n'est donc guère étonnant qu'elle réussisse plusieurs opérations d'envergure, la plus importante étant celle du mois de juillet 1943 qui conduit à l'arrestation de la plus grande partie des dirigeants du Parti communiste belge clandestin³. Ces succès reposent aussi bien sur un réseau de délateurs performants que sur la brutalité des méthodes d'interrogatoires.

Si ces deux groupes, juifs et communistes, ont bien été identifiés par les historiens belges, d'autres restent beaucoup moins documentés que ce soient les loges maçonniques, une des premières victimes de la Sipo-SD en Belgique, les Tsiganes dont seulement douze des trois cent cinquante et un déportés de Malines reviennent après la guerre, les prostituées dans le cadre de la lutte contre les « asociaux » ou les témoins de Jéhovah.

La collaboration avec les Belges

Officiellement, aucune coopération institutionnalisée n'existe entre la Sipo-SD et les polices belges pendant la guerre. Avant 1940,

(2) CEGES, procès Canaris, boîte 7, rapport du 1^{er} octobre 1940 de Franz Straub à Heinrich Müller (RSHA-Berlin, Amt IV), p. 24 et rapport du 3 avril 1941 de Karl Constantin Canaris à Heinrich Müller.

(3) José Gotovitch, *Du rouge au tricolore. Les communistes belges de 1939 à 1944 : un aspect de l'histoire de la Résistance en Belgique*, Bruxelles, Labor, 1992, p. 294-311.

(1) CEGES, procès Canaris, boîte 7, note intitulée « mise en service de la Sicherheitspolizei dans les territoires occupés ».

les différentes polices judiciaires belges, la Kripo et la Gestapo ont collaboré, notamment dans la lutte contre le communisme. Tant du côté allemand que du côté belge, des témoins ont affirmé après 1944 que des contacts plus systématiques avaient eu lieu avec la Sûreté de l'État belge sous l'Occupation. Ainsi un membre de la Kripo a-t-il évoqué l'existence d'un département allemand auprès de la Sûreté pendant la guerre et le procureur général de Bruxelles, Charles Collard, affirmé que des « membres de la Sûreté ont eu le grave tort de continuer ces relations [qui datent des années 1930] et même [de] se montrer en ville avec des policiers allemands¹ ». La coopération semble avoir été plus approfondie concernant la police judiciaire. Une copie des procès-verbaux relatifs à des affaires à caractère politique est transmise à la Sipo-SD à partir de 1942. Dans un premier temps, la police judiciaire ne le fait que sur apostille d'un substitut ; par la suite, cette copie est transmise automatiquement sans se référer au parquet². La police judiciaire et la Sipo-SD collaborent également au *Bulletin central de signalements*. Les avis qui y sont publiés depuis l'automne 1940 commencent toujours par la formule « à la demande des autorités allemandes » et se terminent par « en cas de découverte, garder à vue et aviser la P.J.P. de Bruxelles ». En cas d'arrestation, la police judiciaire de Bruxelles téléphone à la Sipo-SD pour l'en informer ; celle-ci vient alors chercher la personne. Selon plusieurs responsables de la police judiciaire, ils n'auraient inséré que des avis concernant les délits de droit commun prévus par les lois belges. À l'évidence, cette « précaution » est inefficace

face à une police allemande guère tenue par ces distinctions³.

À côté de cette coopération institutionnelle, la véritable force de frappe de la Sipo-SD repose sur un large réseau de délateurs allemands ou belges. Ces informateurs deviennent un outil indispensable pour la Sipo-SD dans sa lutte contre les mouvements de résistance et dans la traque de juifs. Grâce à la monographie de Éric Paquot sur Liège, une image assez précise de ces « hommes de confiance » (*Vertrauens-Männer*) peut être présentée. Leur jeunesse est un premier élément important : 85 % des indicateurs ont moins de quarante ans et 60 % moins de trente ans. Ceux-ci proviennent de tous les milieux sociaux, mais les classes moyennes, aux échelons inférieurs, fournissent 40 % d'entre eux. Le résultat le plus intéressant de cette étude est « l'origine politique » des indicateurs. Si elle est inconnue pour 10 % d'entre eux, 50 % proviennent du mouvement de collaboration francophone Rex, et 40 % sont des membres de la Résistance qui, arrêtés, dénoncent leurs anciens compagnons⁴. Ils sont parfois retournés et travaillent dès lors pour les Allemands. Cette collaboration avec l'ennemi témoigne moins d'un changement idéologique que du potentiel de violence dont dispose la Sipo-SD. L'un des dirigeants communistes belges, Paul Nothomb, a décrit le « délire logique » dans lequel s'enfoncent les prisonniers lorsqu'il se rend compte de son incapacité à résister à la torture et qu'il essaie de négocier, de manipuler les agents de la Sipo-SD⁵.

(1) CEGES, « Le Parquet général de la cour d'appel de Bruxelles durant l'occupation », AA652-37, p. 42.

(2) Auditorat général, dossier Schuind, boîte 332, déposition du 24 novembre 1944 de Guillaume Jans, officier de la police judiciaire à Bruxelles, et boîte 300, lettre non datée de la section judiciaire du Front de l'Indépendance.

(3) Auditorat général, dossier Schuind, boîte 329, témoignage du 25 octobre 1944 de Firmin Dubois, commissaire général aux délégations judiciaires.

(4) Éric Paquot, « Sicherheitspolizei - Sicherheitsdienst Lüttich et organisation policière allemande à Liège (1940-1944) », mémoire de licence, Université de Liège, 1985.

(5) Paul Nothomb, *Le Délire logique*, Paris, Gallimard, 1948.

Radicaliser la lutte

Lors du retour de Karl Constantin Canaris à la tête de la Sipo-SD en 1944, celle-ci est réorganisée sur ordre du RSHA de Berlin : trois nouvelles sections régionales sont créées (la Flandre, la Wallonie et le Nord de la France), qui disposent d'une grande autonomie. Les trois responsables (respectivement Ludwig Teichmann, Eduard Strauch et Günther Rausch) ont fait leurs premières expériences d'occupation sur le front de l'Est. « En Russie, déclare Strauch à propos de la répression, nous avons accumulé pas mal d'expériences et nous souhaitons mettre cette expérience à profit en Europe de l'Ouest¹. » La Sipo-SD est maintenant activement impliquée dans la lutte contre la résistance sur le terrain. À partir de juin 1944, les chiffres des arrestations augmentent fortement et frappent surtout les mouvements de résistance : si en mai 1944, cinq cent cinq résistants sont arrêtés, le nombre est multiplié par trois en trois mois pour atteindre mille cinq cent soixante personnes en juillet 1944. La répression touche de nouveau plus les communistes que les résistants « nationaux ». À ce moment, les pouvoirs disciplinaire et juridictionnel des trois dirigeants, limités avant à une arrestation de vingt et un jours, sont élargis à la peine de mort sans appel². Cette radicalisation de la Sipo-SD s'inscrit dans une politique de représailles plus large avec, pendant les sept derniers mois de l'Occupation (de février à août 1944), cent soixante-dix-neuf personnes exécutées en Belgique. Durant les quinze mois

précédents, ce chiffre était de cent vingt-six hommes³.

Fin août-début septembre 1944, lorsque la Sipo-SD se retire vers l'Allemagne, une partie de ses membres exécutent plusieurs dizaines d'otages à Charleroi (vingt personnes le 24 août), à Gand (seize personnes le 24 août), à Hasselt, etc. Dans un contexte où terreurs nazie et collaborationniste suscitent une contre-terreur résistante, Richard Jungclaus, le nouveau *Höherer SS- und Polizeiführer*, est invité par Heinrich Himmler à ne plus poursuivre les procédures juridiques « mais [à] promouvoir uniquement la contre-terreur radicale ou [à] abattre les coupables sans autres formes de procès⁴ ». Des unités de la Wehrmacht sont également concernées, de même que des polices et milices parallèles créées par des mouvements de collaboration. La distinction entre les différents acteurs devient alors de plus en plus difficile à opérer.

Sans vouloir réduire la Sipo-SD à une « force supplétive⁵ », il ne fait guère de doute qu'elle représente une police à capacité réduite, loin de l'image qui se construit pendant l'Occupation et dans l'après-guerre. Premièrement, elle n'est qu'un appareil répressif parmi d'autres, et au moins numériquement le plus faible. Deuxièmement, son positionnement dans le dispositif policier allemand n'est pas déterminé par des phénomènes de concurrence ; les effets de complémentarité et de coopération

(3) CEGES, procès Canaris, boîte 43, rapport du 13 décembre 1944 établi par la Gruppe Polizei. Une hausse des arrestations est également à observer pour la Geheime Feldpolizei : Jean-Léon Charles et Philippe Dasnoy, *op. cit.*

(4) Cité d'après Albert De Jonghe, « La lutte Himmler-Reeder pour la nomination d'un HSSPF à Bruxelles. Cinquième partie : Salzbourg avant et après. Évolution policière de septembre 1943 à la fin de l'Occupation », *Cahiers d'histoire de la Seconde Guerre mondiale*, 8, 1984, p. 6-235, p. 151.

(5) Laurent Thierry, « La "Gestapo de Lille" (1940-1944) : histoire et représentation », *Témoigner entre histoire et mémoire*, 100, 2008, p. 87-97, p. 87.

(1) Albert De Jonghe, « La lutte Himmler-Reeder pour la nomination d'un HSSPF à Bruxelles (1942-1944). Deuxième partie : l'infiltration de la collaboration politique en Flandre par la SS du début de l'Occupation à la mort de Staf de Clercq », *Cahiers d'histoire de la Seconde Guerre mondiale*, 4, 1976, p. 5-160, p. 101.

(2) CEGES, procès Canaris, boîte 54, ordre du 18 août 1944 de Wilhelm Keitel.

sont évidents. Troisièmement, il n'y a pas d'opposition structurelle entre la Militärverwaltung et la Sipo-SD, mais parfois des divergences de stratégie. Pour la France, Gaël Eismann a également souligné que les relations entre les deux entités n'étaient pas caractérisées par une confrontation systématique¹. Quatrièmement, cette police politique ne forme pas un bloc homogène mais est traversée par plusieurs lignes de partage : en ce sens, elle reflète l'hétérogénéité de la société occupante. Pour conclure, la Sipo-SD est essentiellement une petite institution bureaucratique ; elle fonctionne comme une police parfois pro-active face à des populations marginalisées, mais essentiellement ré-active, notamment à la suite

des dénonciations, face à la grande majorité de la société belge².

Benoît Majerus, Université du Luxembourg, Identités, politiques, sociétés, espaces (IPSE), 7201, Walferdange, Luxembourg.

Benoît Majerus est enseignant-chercheur à l'Université du Luxembourg. Auteur d'une thèse de doctorat sur l'histoire des polices en Belgique occupée (1914-1918 et 1940-1945), il travaille actuellement sur l'histoire de la psychiatrie au 20^e siècle. Il a également publié *Occupations et logiques policières : la police bruxelloise en 1914-1918 et 1940-1945*, (Académie royale de Belgique, 2007) et, avec Volker Hess, de l'article intitulé « Writing the History of Psychiatry in the 20th Century » (*History of Psychiatry*, 22 (2), 2011, p. 139-145). (benoit.majerus@gmail.com)

(1) Gaël Eismann, *op. cit.*, 2010, p. 122.

(2) Ce texte est issu d'interventions lors de deux journées d'études : la première, intitulée « La répression des résistances en Europe occupée (1939-1945) », a été organisée par le Centre interdisciplinaire d'études et de recherches sur l'Allemagne (CIERA) à Paris le 30 avril 2004 ; la seconde, intitulée « Le siège de la Gestapo à Bruxelles : entre reconnaissance et conservation » a été organisée par la Fondation Auschwitz à Bruxelles le 21 octobre 2011.